



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2019

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Héléne LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Catherine MAIGNAN (depuis 20h18), François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUÉRRE, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Héléne LORME,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h52

Secrétaire : Magalie PIAT

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

DL.19.031 - Contrat relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers assimilés produits par les écoles publiques de la commune d'Ingré

Arnaud JEAN expose :

Orléans Métropole propose de modifier le mode de calcul de la redevance spéciale des déchets ménagers assimilés produits par les écoles.

En effet, auparavant le calcul était sur la base d'un forfait par classe et serait maintenant au nombre de bacs collectés.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions et les modalités d'exécution de la collecte et du traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères ne provenant pas des ménages.

Il sera conclu pour une durée d'un an renouvelable 4 fois.

Base de calcul de la redevance spéciale :

Nombre de bacs :

Ecole	Bacs
Moulin maternelle - primaire et restauration scolaire	4 bacs 770 litres
Emilie Carles maternelle sans la restauration	2 bacs de 770 litres
Victor Hugo primaire	2 bacs de 770 litres

Le nombre de bacs pourra être réactualisé chaque année en fonction de l'évolution du service (article 7 alinéa 3)
Fréquence de collecte hebdomadaire : 1 fois par semaine
Nombre de semaines de collecte par an : 38 semaines

Le prix annuel de location couvre les frais de collecte et de traitement et constitue le tarif de la redevance.
Le calcul de la redevance est donc effectué, pour la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés, sur la base du nombre de conteneurs référencés en annexe du présent contrat, à partir des tarifs unitaires fixés chaque année par délibération du conseil de communauté.

Après présentation en commission « vie scolaire – Education populaire – jeunesse – environnement – développement durable » du 11 mars 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le contrat relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les écoles publiques de la commune d'Ingré proposé par la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit contrat.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **0 2 AVR. 2019**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **0 4 AVR. 2019**

Publication le : **0 8 AVR. 2019**

Notification le : **0 8 AVR. 2019**



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-19-031

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-04-04T15-25-26.00 (MI216167476)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190326-DL-19-031-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Contrat relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers assimilés produits par les écoles publiques de la commune d'Ingré

Date de décision : 26/03/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 7. Finances locales
- 7.1. Decisions budgétaires
- 7.1.5. Tarifs et redevances des services publics - Délibérations et conventions :

Acte : DL.19.031-DD-contrat relatif collecte et traitement des déchets ménagers assimilés produits par écoles publiques d'Ingré.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/04/19 à 15:25

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 04/04/19 à 15:25

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 04/04/19 à 15:36

